

## PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date du conseil municipal** : le 10 juillet 2020.

**Date de convocation du conseil municipal** : le 3 juillet 2020.

**Lieu du conseil municipal** : Salle des Fêtes Claude NOUGARO - SAINT CLAR DE RIVIERE

**Heure du conseil municipal** : la séance est ouverte à 20 h 30.

**Listes des présents, absents et pouvoirs** :

**PRESENTS** : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX (arrivée à 21h05), Jocelyn CIMBER, Marie-Françoise DAL GRANDE, Rémy LANSAC, Marina LASSERRADE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD (départ à 21h04 : procuration à Jean-Pierre PAVAN).

**ABSENTS** : Martine GIULIANI (procuration à Jocelyn CIMBER), Loïc MAHE (procuration à Andrée CARDONA), Yannick PUERTOLAS (procuration à Marie-Françoise DAL GRANDE), Jacques RIZZO, Romain ROUQUETTE.

**Nomination de la secrétaire de séance** : Madame Andrée CARDONA a été nommée secrétaire de séance.

### **I. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (48/2020)**

Monsieur le maire a ouvert la séance. Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il a ensuite proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire a rappelé que le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants et constate qu'une liste de candidats a été déposée ; les candidats sont les suivants : Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD, Jocelyn CIMBER et Martine GIULIANI.

La liste de candidats ayant obtenu 12 suffrages, le maire a proclamé élus délégués les 3 premiers candidats de la liste et suppléants les autres candidats de la liste. Le maire a constaté le refus d'aucun délégué après la proclamation de leur élection.

**Nom des votants** :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC

Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**II. ELECTION DES DELEGUES**  
**AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ESCALIU (49/2020)**

Considérant que le syndicat est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune,

Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Madame Andrée CARDONA : déléguée titulaire.
- Madame Annie SUD : déléguée titulaire.
- Madame Marie-Françoise DAL GRANDE : déléguée suppléante.
- Madame Virginie CAZAUX : déléguée suppléante.

Ont obtenu :

- Madame Andrée CARDONA : déléguée titulaire : 12 voix
- Madame Annie SUD : déléguée titulaire : 12 voix
- Madame Marie-Françoise DAL GRANDE : déléguée suppléante : 12 voix
- Madame Virginie CAZAUX : déléguée suppléante : 12 voix.

Madame Andrée CARDONA et Madame Annie SUD ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées déléguées titulaires ; Elles ont déclaré accepter le mandat. Madame Marie-Françoise DAL GRANDE et Madame Virginie CAZAUX ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées déléguées suppléantes ; Elles ont déclaré accepter le mandat.

**Nom des votants :**

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**III. ELECTION DES DELEGUES**

#### **AU SYNDICAT MIXTE HAUTE GARONNE ENVIRONNEMENT (50/2020)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au Syndicat Mixte Haute Garonne Environnement au scrutin secret à la majorité absolue ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Madame Yannick PUERTOLAS : déléguée titulaire.
- Monsieur Rémy LANSAC : délégué suppléant.

Ont obtenu :

- Madame Yannick PUERTOLAS : déléguée titulaire : 12 voix
- Monsieur Rémy LANSAC: délégué suppléant : 12 voix

Madame Yannick PUERTOLAS et Monsieur Rémy LANSAC ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés respectivement déléguée titulaire et délégué suppléant ; Ils ont déclaré accepter le mandat.
--

#### **Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

#### **IV. ELECTION DES DELEGUES** **AU SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH (51/2020)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires représentant la commune au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch au scrutin secret à la majorité absolue ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Monsieur Etienne GASQUET: délégué titulaire.
- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : délégué titulaire.

Ont obtenu :

- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire 12 voix
- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : délégué titulaire 12 voix

Monsieur Etienne GASQUET et Monsieur Jean-Pierre PAVAN ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat.
---

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**V. ELECTION DES DELEGUES**  
**AU S.I.V.O.M. SAUDRUNE ARIEGE GARONNE (S.A.Ge) (52/2020)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant représentant la commune au S.I.V.O.M. S.A.Ge au scrutin secret à la majorité absolue ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire.
- Madame Andrée CARDONA : déléguée titulaire.
- Madame Annie SUD : déléguée suppléante.

Ont obtenu :

- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire 12 voix.
- Madame Andrée CARDONA : déléguée titulaire 12 voix.
- Madame Annie SUD: déléguée suppléante 12 voix.

Monsieur Etienne GASQUET et Madame Andrée CARDONA, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires ; Ils ont déclaré accepter le mandat. Madame Annie SUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée suppléante ; Elle a déclaré accepter le mandat.
--

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS

Annie	SUD
-------	-----

**VI. LOCATION DU LOCAL SIS 8 GRAND'PLACE : ACTUALISATION DU LOYER (53/2020)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial situé 8 Grand'Place prévoit la révision du loyer au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 qui s'élève à 116.23.

De 350.00 € par mois, le loyer du local commercial situé 8 Grand'Place est passé à 354.85 € pour la période du 01 septembre 2020 au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.
--

**Nom des votants :**

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**VII. LOCATION DU LOCAL SIS 1 RUE JEAN JAURES : ACTUALISATION DU LOYER (54/2020)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial situé 1 rue Jean Jaurès prévoit la révision du loyer au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 qui s'élève à 116.23.

De 317.50 € par mois, le loyer du local commercial situé 1 rue Jean Jaurès est passé à 321.90 € pour la période du 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.
--

**Nom des votants :**

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI

Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**VIII. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACHAT ET LA  
MAINTENANCE DE MATERIELS DE RESTAURATION CONSTITUE DU  
MURETAIN AGGLO ET DE SES COMMUNES MEMBRES ADHERENTES  
(55/2020)**

Considérant que le Muretain Agglo est amené à réaliser des achats et de la maintenance de matériels de restauration dans le cadre de sa compétence et que certaines communes membres du Muretain Agglo sont amenées à réaliser les mêmes prestations dans le cadre de leurs compétences respectives,

Considérant qu'il apparaît qu'un groupement de commandes permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes qui désigne le Muretain Agglo comme coordonnateur du groupement doit être approuvée pour permettre le lancement de cet accord-cadre,

Considérant que le groupement prendra fin au terme des accords-cadres éventuellement reconduits ou modifiés,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention constitutive.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**IX. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (56/2020)**

Départ d'Annie SUD à 21h04 et arrivée de Virginie CAZAUX à 21h05.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune de la manière suivante :

Association du 3 <sup>ème</sup> âge :	300 €
Assodezil :	300 €
Comité des Fêtes :	5 000 €
Foyer rural :	1 000 €
Saint Clar Multisports :	200 €
Association des écoles :	460 €
Académie Martiale de Karaté :	200 €
Association Les Akor's :	200 €

A noter que l'association Saint Clar Multisport bénéficiera de nouveaux tatamis qui équiperont la nouvelle salle de motricité.

Virginie CAZAUX, Rémy LANSAC et Jérôme PACHECO trouvent que la ventilation des subventions aux associations ne repose pas sur des critères précis et bien identifiés et manque de transparence.

Monsieur le maire leur suggère de participer aux assemblées générales des associations afin de faire une synthèse de leurs activités et bilans financiers et déterminer quels sont leurs besoins et difficultés afin d'établir une grille d'attribution des subventions pour l'année prochaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour et 2 abstentions d'octroyer les subventions comme mentionnées ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2020.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**X. ACHAT DE TATAMIS POUR LE NOUVELLE SALLE DE MOTRICITE ET DEMANDE DE SUBVENTION (57/2020)**

Monsieur le Maire indique la nécessité d'acheter des tatamis afin d'équiper la nouvelle salle de motricité du groupe scolaire.

Pour cela, il présente les devis des entreprises :

- ATTITUDE FIGHT : 5231.60 € HT – 6277.92 € TTC
- COMBAT SPORT : 10441.64 € HT- 12 530.00 €TTC
- BOUTIQUE DES ARTS MARTIAUX : 7145.83 € HT – 8575.00 € TTC

- LE COIN DU RING : 5773.83 € HT – 6928.60 € TTC

Monsieur le Maire suggère de retenir le devis de l'entreprise ATTITUDE FIGHT présentant le meilleur rapport qualité prix.

Après analyse des devis, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise ATTITUDE FIGHT au prix de 5231.60 € HT soit 6277.92 € TTC et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général afin d'aider la commune au financement de cet achat.

Sandrine CHARPIN doit être consulté pour la couleur des tapis.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

**XI. CREATION D'UNE COMMISSION URBANISME (58/2020)**

La commission municipale d'urbanisme a le plus souvent pour rôle de suivre l'élaboration du document d'urbanisme prescrit par la commune (plan local d'urbanisme – PLU).

Elle est constituée uniquement de membres du conseil municipal. Le maire en est le président de droit. Ainsi, de par sa nature de « commission municipale », elle ne peut comprendre de personnes non élues dans la commune.

Monsieur le maire propose donc de composer la commission d'urbanisme de la façon suivante :

- Etienne GASQUET
- Andrée CARDONA
- Jean-Pierre PAVAN

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer une commission d'urbanisme qui sera composée des membres listés ci-dessus.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
----------------	-------------



Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

1 - Groupement de commande : l'achat d'un tracteur va certainement être réalisé en commun avec les communes de Lamasquère et Labastidette. Il faut compter un budget de 35 000 €/40 000 € pour de l'occasion et 90 000 € pour du neuf.

2 - Fête locale : la décision de maintenir la fête se prendra vers le 20 août. Si celle-ci s'organise il conviendra de mettre en place le protocole suivant : fermeture de la Grand Place par de la rubalise et des barrières, nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique, port de masques, prise de température à l'entrée, limitation à 1000 personnes, pas de repas, pas de DJ et buvette avec parcours.

3 - Les toilettes publiques à côté de salle des fêtes ont été condamnées à cause de dégradations et d'incivilités.

4 - Des gens du voyage se sont installés à côté du stade. La pression de l'eau chemin de la Gare reste convenable.

5 - Il est nécessaire de désherber le cimetière ; le désherbant est interdit, le désherbant thermique montre ses limites. L'idéal serait de bitumer les allées progressivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Tableau des signataires :**

<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
DAL GRANDE	Marie-Françoise	
GIULIANI	Martine	
LANSAC	Rémy	
LASSERRADE	Marina	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
PUERTOLAS	Yannick	
SUD	Annie	